
HAUSSE DU SMIG & SMAG

Septembre 2022

Le conseil du gouvernement réuni, jeudi 1er septembre, sous la présidence du Chef de gouvernement a approuvé divers décrets notamment ceux portant sur la revalorisation des revenus des citoyens.

En effet, plusieurs mesures concrètes ont été annoncées, à l'issue de la réunion. De nombreuses actions ont été d'ailleurs entreprises par l'exécutif qui vise à honorer ses engagements envers les syndicats, mais aussi à assurer le déploiement du contenu de l'accord social .

L'une de ces mesures phares annoncées concerne notamment le revenu mensuel des citoyens marocains.

HAUSSE DU SMIG

Le SMIG passe à 2.970 DH à partir de septembre 2022.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) augmente de 5% pour passer de 14,81 DH/heure à 15,55 DH/heure, soit un salaire de 2.970 DH par mois, à partir de septembre 2022.

Le calcul du SMIG dans les secteurs non-agricoles se fait sur la base d'un taux horaire à hauteur de 15,55 Dirhams et de 191 heures de travail.

Après les différentes retenues, le SMIG Mensuel net tourne autour de 2.769,87 Dirhams

SMIG Maroc 2022	Secteur Non Agricole
Taux horaire en MAD	15,55
Salaire mensuel brut	2.970,05
Salaire mensuel net	2.769,89
Cotisations sociales	826.56
Coût total	3.596.43

En septembre 2023, une nouvelle hausse de 5% sera appliquée pour atteindre 16,29 DH/heure, soit 3.111 DH par mois.

Les mesures actées dans l'accord de l'augmentation du SMIG

Ce round a abouti au consensus des trois parties et à la signature du procès-verbal d'accord pour la période 2022-2024. Cet accord comporte un ensemble d'obligations mutuelles, parmi lesquelles:

Pour le secteur public:

- Le SMIG passerait à 3.500 DH nets par mois.
- Suppression de l'échelle 7 pour les fonctionnaires appartenant aux instances des adjoints techniques et adjoints administratifs.
- Augmentation la part de la promotion dans le grade de 33% à 36%.

Pour le secteur privé:

- Hausse de 10% du SMIG, en deux temps.
- 5% en septembre 2022 et 5% en septembre 2023.
- Révision de la condition du nombre de jour pour bénéficier de la pension de retraite de 3.240 jours d'affiliation à 1.320 jours.
- Permettre aux assurés ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite, avec moins de 1.320 jours d'affiliation, de récupérer leurs cotisations et celle de leur employeur.

- Prise en charge par l'Etat du coût financier engendré par la correction des salaires de référence pour le calcul de la pension des futurs retraités dont les revenus ont été impactés par la pandémie;
- Hausse des allocations familiales pour les quatrième, cinquième et sixième enfants dans les secteurs privé et public. Par ailleurs, l'État promet de proposer une offre, dont il assumera les coûts, contribuant à réduire le coût salarial des travailleurs domestiques pour leurs employeurs.
- Aligement du SMAG sur le SMIG.

SMIG 2022: obligations des employeurs au Maroc

Afin de veiller à l'application des nouveaux textes, la loi a prévu des sanctions contre les employeurs qui les enfreignent. Conformément à l'article 356 du code du travail, tout employeur qui paie à son salarié une rémunération inférieure au minimum est passible de certaines amendes. Il peut donc payer jusqu'à 500 dhs d'amende pour chaque employé qu'il paie mal.

En bref, le SMIG Maroc en 2022 résulte d'une double augmentation survenue suite à la pandémie. Ainsi, elle a pour but de permettre aux employés de pourvoir à leurs besoins peu importe leur salaire.

HAUSSE DU SMAG

Le salaire minimum agricole garanti (SMAG), quant à lui, augmente de 10% pour atteindre 84,37 DH pour une journée de travail, contre 76,70 DH actuellement, à partir de septembre 2022.

Le SMAG se calcule sur la base d'un taux journalier de 84,37 Dirhams.

En fait, ce taux est de 84,37 pour 30 jours de travail par mois. Ainsi, le Salaire Minimum Agricole Garanti SMAG Maroc 2022 est de 2.193,62 Dirhams Brut.

SMAG Maroc 2022	Secteur Agricole
Taux journalier en MAD	84,37
Salaire mensuel brut	2.193 ,62

Une nouvelle hausse de 5% sera appliquée, à partir de septembre 2023, pour atteindre 88,58 DH.

Selon l'accord social, le SMIG et le SMAG devront être alignés à l'horizon de 2028.

Evolution minimale des salaires et cotisations

✓ Pour le secteur d'industrie, de commerce et de professions libérales

Eléments	Etat actuel avant SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2023
SMIG Horaire	14,81	15,55	16,29
Nombre d'heures par mois	191,00	191,00	191
SMIG Mensuel	2 828,71	2 970,05	3 111,39
Cotisations patronales CNSS	480,31	504,31	528,31
Cotisations salariales CNSS	126,73	133,06	139,39
Cotisations patronales AMO	116,26	122,07	127,89
Cotisations salariales AMO	63,93	67,12	70,32
Impôt sur le revenu	0,00	0,00	0,00
Salaire net à payer	2 638,05	2 769,87	2 901,68

✓ Pour le secteur d'agriculture

Eléments	Etat actuel avant SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2023
SMAG Journalier	76,70	84,37	88,58
Nombre de jours par mois	26,00	26,00	26,00
SMAG Mensuel	1 994,20	2 193,62	2 303,08
Cotisations patronales CNSS	338,62	372,48	391,06
Cotisations salariales CNSS	89,34	98,27	103,18
Cotisations patronales AMO	81,96	90,16	94,66
Cotisations salariales AMO	45,07	49,58	52,05
Impôt sur le revenu	0,00	0,00	0,00
Salaire net à payer	1 859,79	2 045,77	2 147,85

Par conséquent, le nouveau coût social global engendré par cette variation du SMIG et SMAG se présente comme suit :

SMIG :

Eléments	Etat actuel avant SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2023
Salaire de base	2 828,71	2 970,05	3 111,39
Cotisations patronales	596,57	626,38	656,2
Coût social global	3 425,28	3 596,43	3 767,59

SMAG :

Eléments	Etat actuel avant SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2022	A partir de SEPTEMBRE 2023
Salaire de base	1 994,20	2 193,62	2 303,08
Cotisations patronales	420,58	462,64	485,72
Coût social global	2 414,78	2 656,26	2 788,8